

Date dernière
modification :
25/01/2023

Transférer le dossier vers une autre unité ou une autre structure

FICHE PRATIQUE
VIATRAJECTOIRE
(SAN016-F)

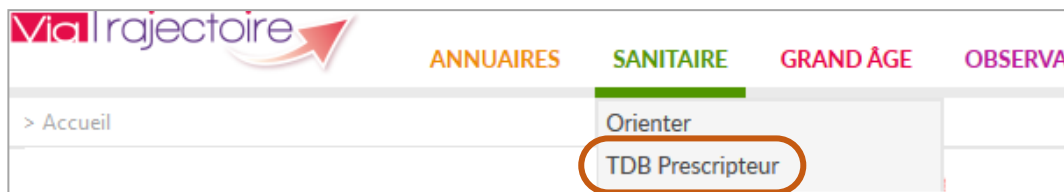
Transférer la demande d'admission vers une autre unité ou une autre structure

Votre patient est transféré dans un autre service MCO. La nouvelle équipe de soin référente récupère la demande en cours.

A destination de : Profil « SANITAIRE-Prescripteur Médical ».

1) Ouvrir le dossier :

Module SANITAIRE –
Tdb Prescripteur



Nota : Cette action est possible
quel que soit le statut du dossier

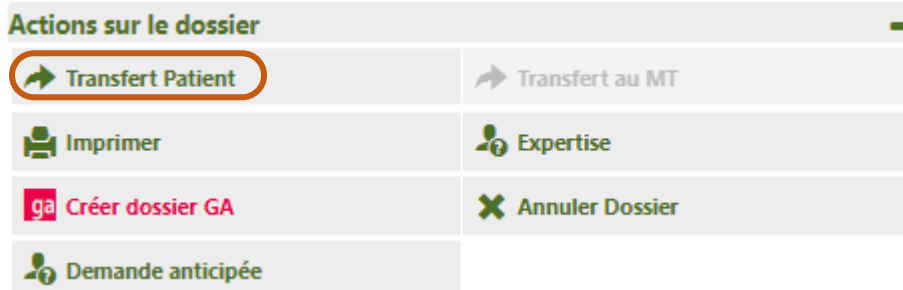
Cliquer sur la demande :

The screenshot shows the 'Tableau de bord du prescripteur' in the Viatrajectoire application. It includes filters for 'Etablissement' (CH SAINT JEAN) and 'Unité' (CARDIOLOGIE USIC ANGIO). Below the filters is a table of pending requests.

Demandes en cours		Anticipées	Patients sortis	Archivés	Annulés				
N°	Statut	Identité	Création	Hospit.	Admiss.	Remplissage	Unités contactées		
2026298		THOMAS Th	07 Juil.		27 Juil.	méd. adm.			
2026210		CARDIO J	27 Juin	15 Juin	29 Juin	méd. adm.		SSR GERIAT	

2) Transférer le dossier

Une fois le dossier ouvert, cliquer sur « Transfert Patient » en bas à droite de la demande :



Une fenêtre s'ouvre et vous propose de taper les premières lettres de l'établissement prescripteur destinataire :

TRANSFÉRER LA RESPONSABILITÉ DU DOSSIER

Etablissement * Saisissez les premiers lettres...

Unité * Veuillez sélectionner une structure

J'ai informé l'unité sélectionnée du transfert de ce dossier

Attention, une fois le transfert effectué, vous serez redirigé vers votre tableau de bord, vous n'aurez plus accès à ce dossier.

Confirmer Annuler

Vous devez ensuite préciser le service d'accueil et penser à **contacter** (mail, appel téléphonique) le service MCO récupérant la responsabilité de ce dossier

Il est rappelé qu'une fois le dossier transféré, vous n'y aurez plus accès.

3) Confirmer la demande de transfert :

Pour une prise en compte de votre demande, il faut confirmer :

Confirmer

Bon à savoir :

- ✓ Le transfert est possible vers **une autre unité** de sa structure ou vers une unité prescriptrice d'**un autre établissement**
- ✓ Une demande en cours peut être transférée **quel que soit l'état d'avancement** du renseignement de celle-ci.
- ✓ Il est préconisé de **prévenir l'établissement prescripteur** destinataire de l'apparition prochaine de ce dossier sur leur tableau de bord
- ✓ Une fois cette fenêtre validée, le dossier s'enregistrera sur le nouveau tableau de bord et de fait, **disparaîtra** du premier.